

A L'INTERVIEW

La Société vaudoise des conservateurs du registre foncier (SVCRF)

Afin de mieux les faire connaître, « FSF – Informations » propose des entretiens avec chaque association de notre fédération. Ce mois, Serge Faivre, membre du comité de la SVCRF, répond à nos questions.

Le registre foncier est un service public chargé de donner l'état des droits et charges en relation avec les immeubles.

En quelques mots, pourriez-vous décrire votre profession ?

Les rôles du registre foncier et du conservateur se fondent sur les textes légaux tels que le code civil suisse et notre constitution fédérale qui garantit la propriété.

La tâche du conservateur, garant de la propriété immobilière, tient principalement dans le contrôle juridique des requêtes – appelées « réquisitions » - qu'il reçoit.

Il doit se déterminer sur leur validité. Il vérifie si elles sont admissibles à l'inscription au registre foncier. Ce n'est pas rien. Le conservateur est indépendant dans l'exercice de sa fonction ; en raison de l'importance de sa mission, il est doté d'une grande autonomie de décision et engage sa responsabilité.

Quelles sont vos collaborations avec les autres services de l'Etat ?

Nos principaux partenaires sont les notaires vu que les ventes immobilières ne sont valables que si elles sont faites par acte authentique.

Mais ils ne sont pas les seuls. Le registre foncier (RF) reçoit de nombreuses réquisitions de la part des autres services ou offices de l'Etat de Vaud. Comme, par exemple, les offices des poursuites, les offices d'impôt, le service en charge de l'aménagement du territoire, les justices de paix ou encore les tribunaux. La liste n'est pas exhaustive.

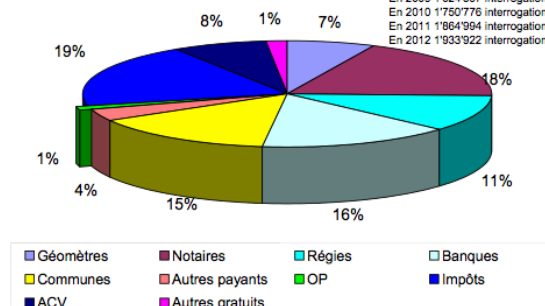
Le RF échange également des informations avec l'ECA. Et entretient des contacts étroits avec les communes dans le cadre de la mise à jour des estimations fiscales des immeubles (EF). Le secrétariat de la commission EF des immeubles est assuré par le conservateur RF.

Le RF est un important pourvoyeur d'informations sur la propriété immobilière. Les professionnels de l'immobilier interrogent quotidiennement notre base de données. De même que le secteur des banques et les autres utilisateurs susnommés (voir graphique).

Interrogations des immeubles du RF via Internet du 01.01.2013 au 31.12.2013

2'128'324 interrogations de parcelles soit 8'868 par jour ouvrable

En 2003 448'155 interrogations
En 2004 688'037 interrogations
En 2005 963'330 interrogations
En 2006 1'172'440 interrogations
En 2007 1'232'410 interrogations
En 2008 1'394'305 interrogations
En 2009 1'624'597 interrogations
En 2010 1'750'776 interrogations
En 2011 1'864'994 interrogations
En 2012 1'933'922 interrogations



Compte tenu du rôle important joué par le RF dans le système de publicité foncière, il n'est pas destiné à disparaître.

Propos recueillis par Gregory Durand, SG FSF

Commission d'évaluation des fonctions

Le jeudi 27 mars 2014, après de longues semaines d'attente, le Conseil d'Etat a communiqué et désigné ses représentants pour la commission d'évaluation des fonctions. Cette dernière aura pour mission d'examiner, à titre consultatif, les demandes d'évaluation et de réévaluation des fonctions et d'adresser ses propositions au Conseil d'Etat.

Pour rappel, la création de cette commission est issue d'une convention signée entre la FSF et l'Etat en novembre 2008. Alors que la commission devait être opérationnelle « au plus tard le 1^{er} janvier 2011 », la FSF exige que les travaux de celle-ci commencent le plus rapidement en raison de l'attente de ses membres.

Gregory Durand, SG FSF

CCT Social

La CTT social signée fin 2013, est entrée dans sa phase d'application depuis le 1^{er} janvier dernier.

La Commission paritaire professionnelle s'y référant a été constituée dès le mois de janvier. Les représentants syndicaux et patronaux auront la lourde tâche de mettre en musique une convention complexe qui concerne de nombreux établissements du secteur social parapublic. D'ores et déjà, trois sous commissions ont été formées afin de plancher dans les meilleurs délais et de donner quittance en plénière avant l'automne prochain sur des questions épineuses. En outre, la vice-présidence de la Commission paritaire a été confiée par nos partenaires syndicaux à Cyrille Perret, Secrétaire général de la FSF.

Secrétariat FSF